



ORGANIZATION OF
AFRICAN UNITY

Secretariat
P. O. Box 3243

منظمة الوحدة الأفريقية
السكرتارية
ص. ب. ٣٢٤٣

ORGANISATION DE L'UNITE
AFRICAINNE

Secretariat
B. P. 3243

Addis Ababa * ادیس ابابا

CONSEIL DES MINISTRES

Vingt-Septième Session Ordinaire

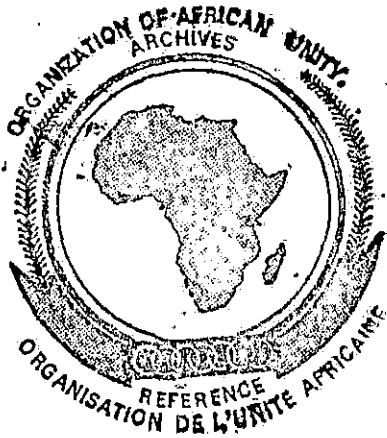
Port-Louis, Ile Maurice

24 - 29 Juin 1976

CM/751 (XXVII)

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR

LA REUNION DU COMITE DE COORDINATION DE LA PANAFTEL



CMO 751

MIGROFICHE

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR
LA REUNION DU COMITE DE COORDINATION DE LA PANAFTEL

-- Création d'une Union Panafricaine des télécommunications

I. Renseignements généraux

1. A sa 24ème session ordinaire en février 1975, le Conseil des Ministres de l'OUA a adopté la résolution CM/Res. 404 (XXIV) sur la création d'une Union panafricaine des télécommunications.

2. Pour la mise en application de cette résolution, l'OUA, avec le concours des autres membres du Comité de coordination de la PANAFTEL, de la CEA, de la BAD et de l'UIT a organisé la Conférence des administrateurs africains des télécommunications (Kinshasa, 3 - 16 décembre 1975).

3. A cette Conférence, à laquelle le Secrétariat Général était dûment représenté, de nombreuses résolutions ont été votées allant de la création d'une Union panafricaine des télécommunications à un système de communications par satellites.

4. A l'issue de la Conférence, un Comité d'orientation de neuf membres (Algérie, Botswana, Congo, Ghana, Guinée, Kenya, Maroc, République centrafricaine et Zaïre) a été institué, le Président étant un représentant de la Guinée et le Secrétaire un représentant du Zaïre.

5. Le Comité a reçu pour mandat d'étudier le projet de convention ou de statuts de l'Union en fonction des diverses propositions présentées par le Secrétariat Général de l'OUA et les pays membres. Il aura aussi à étudier toutes les questions se rapportant au fonctionnement de l'Union, dont les questions administratives et financières; il sera assisté dans cette tâche par l'OUA, l'UIT, la CEA et la BAD.

6. La résolution de Kinshasa priait le Secrétaire Général administratif de l'OUA de tout mettre en oeuvre pour faciliter les travaux du Comité.

Elle l'invitait en outre à convoquer une Conférence de plénipotentiaires avant la fin du mois d'octobre 1976 à Addis-Abéba pour les décisions à prendre au sujet de l'organisation de l'Union panafricaine des télécommunications.

7. Pour la mise en application des résolutions de la Conférence de Kinshasa de décembre 1975, le Secrétariat Général de l'OUA a établi le document CM/715 (XXVI) portant sur les paragraphes 5 et 6 ci-dessus.

8. Conformément à la résolution CM/Res. 471 (XXVI) adoptée par le Conseil des Ministres à sa 26ème Session et aux résolutions de Kinshasa, une réunion du Comité d'orientation de la PANAFTEL doit être convoquée à Addis-Abéba du 9 au 13 août 1976, alors que la Conférence de plénipotentiaires pour la création de l'Union panafricaine des télécommunications sera convoquée à Addis-Abéba avant la fin du mois d'octobre 1976.

9. Le Secrétariat Général était représenté à la réunion du Comité de coordination de la PANAFTEL (Genève, 12 - 13 mai 1976) pendant laquelle les préparatifs en cours en vue de la convocation de la Conférence de plénipotentiaires prévue à Addis-Abéba avant la fin d'octobre 1976 ont été examinés dans tous leurs détails. La date à retenir pour la Conférence sera déterminée par la nécessité de communiquer le projet de statuts rédigé par le Comité d'orientation à tous les Etats membres qui doivent constituer l'Union panafricaine des télécommunications, pour examen et observations avant la Conférence de plénipotentiaires. (le rapport du Comité est reproduit à l'annexe I ci-inclus).

II. Financement du réseau panafricain de télécommunications

10. Le paragraphe 4 du dispositif de la résolution N°. 5 (coordination du développement des télécommunications) adoptée à la Conférence des administrateurs africains des télécommunications (Kinshasa, 3-16 décembre 1975) invite :

- a) les gouvernements africains à poursuivre et à intensifier les efforts d'investissement qu'ils consacrent déjà au développement des télécommunications, dont le point culminant sera le réseau de la PANAFTEL.

- b) l'UIT et le PNUD à poursuivre et à accroître leur assistance jusqu'en 1981 :
- i) en augmentant le nombre des conseillers régionaux en télécommunications, à la suite de l'accession récente à l'indépendance de nombreux Etats africains, en raison du développement ultérieur prévisible du réseau de la PANAFTEL et de l'importance de plus en plus grande du rôle des conseillers régionaux dans l'exécution du projet;
 - ii) en pourvoyant aux moyens nécessaires à la poursuite de l'exécution du projet de coordination continental intitulé projet RAF/73/023 " Réalisation du réseau panafricain de télécommunications", compte tenu de l'échelonnement dans le temps des diverses phases du projet, des nouvelles voies de transmission et des nouveaux centres de commutation qui doivent être préparés et installés pendant la période.
 - iii) en permettant, dans des conditions concluantes, l'exécution du projet RAF/71/232 de réglementation et de gestion des fréquences pour lequel les possibilités techniques des divers pays et le recours à la PANAFTEL devront être pris en considération.

Recommandations

11. En application de cette résolution, le Comité de coordination de la PANAFTEL (CEA, OUA, UIT, BAD), réuni à Genève les 12 et 13 mai 1976, a formulé les points suivants en demandant qu'ils soient présentés pour examen à la 27ème session ordinaire du Conseil des Ministres qui doit avoir lieu à Maurice en juin 1976 :

- a) le financement du réseau de base de la PANAFTEL est acquis à 90 p. 100, mais il reste un certain nombre de tronçons du réseau pour lesquels aucune source de financement n'a été trouvée;

- b) Le PNUD doit être invité à considérer favorablement le financement de postes de conseillers régionaux considérés comme étant un élément utile pour la région pour harmoniser les efforts de développement des gouvernements membres.
- c) Les institutions bilatérales et multilatérales doivent être sollicitées pour qu'elles accordent des fonds pour l'assistance technique, pour la réalisation du réseau PANAFTEL d'une part, mais aussi pour assurer son fonctionnement et son entretien.
- d) Le Secrétaire général administratif doit être invité à diffuser la résolution formulée par le Comité à l'intention du Conseil des Ministres à sa 27ème session ordinaire.

12. Le projet de résolution sur le réseau panafricain de télécommunication adopté par le Comité de coordination de la PANAFTEL (Genève, 12-13 mai 1976) et la résolution N° 5 adoptée à la Conférence des administrateurs africains des télécommunications (Kinshasa, 3- 16 décembre 1975) sont reproduits en annexe.

13. A la lumière des recommandations ci-dessus, le Conseil des Ministres voudra peut-être examiner le projet de résolution sur le réseau panafricain de télécommunications.

Pièces jointes

14. Les documents suivants sont joints au présent rapport :
- a) Rapport du Comité de coordination pour la réalisation du réseau panafricain de télécommunications (Annexe I)
 - b) Résolution N° 5 sur la PANAFTEL adoptée à Kinshasa en décembre 1975 (Annexe II).
 - c) Projet de résolution sur le réseau panafricain de télécommunications (Annexe III).

RAPPORT DU COMITE DE COORDINATION
DE LA MISE EN OEUVRE DU RESEAU PANAFRICAIN DE TELECOMMUNICATIONS

Le Comité de Coordination de la mise en oeuvre du réseau panafricain de télécommunications, réuni conformément aux dispositions de la résolution CM/Res.309 (XXI) du Conseil des Ministres de l'Organisation de l'Unité Africaine, s'est réuni au siège de l'UIT les 12 et 13 mai 1976, pour examiner les progrès accomplis dans la mise en oeuvre du réseau et les sujets connexes concernant les télécommunications en Afrique. Le Comité de Coordination a l'honneur de présenter le rapport ci-après au Conseil des Ministres.

En exécution de la résolution de l'OUA CM/Res.404 (XXIV), la deuxième Conférence des Administrations africaines des télécommunications s'est tenue à Kinshasa du 3 au 16 décembre 1975. Des délégations de niveau élevé, venues de 41 pays d'Afrique, ont pris part à cette conférence. Des discussions poussées dans les détails ont eu lieu; elles ont porté sur tous les aspects de la politique générale et du développement des télécommunications en Afrique. La plus importante des décisions prises par ladite conférence a été d'établir une union panafricaine de télécommunications, qui fonderait une conférence de plénipotentiaires réunie à Addis-Abéba avant la fin de 1976. A cet effet, le Secrétariat de l'Organisation de l'Unité Africaine a été chargé des travaux préparatoires à cette Conférence de plénipotentiaires et un comité de direction, composé de deux pays membres pris dans chacune des quatre sous-régions d'Afrique, plus le Zaïre à titre de Secrétaire, a été désigné pour rédiger la Constitution de l'Union et prendre les dispositions financières et concernant l'exploitation, nécessaires à son fonctionnement.

En plus de la résolution sur l'Union Panafricaine des Télécommunications, quelques autres résolutions portant sur divers aspects de l'exploitation et du développement des télécommunications furent adoptées par la Conférence.

Le Comité de coordination du PANAFTEL, pendant sa réunion des 12 et 13 mai 1976, a discuté le rapport de la Conférence de Kinshasa et a examiné les mesures qui ont été prises depuis la Conférence, afin de répondre aux desiderata des pays africains participants et aussi pour apprécier le progrès qui est fait pour la réalisation du réseau panafricain de télécommunications comme il avait été originalement défini et en tenant compte des nouvelles extensions demandées au cours de la Conférence.

Union Panafricaine des Télécommunications

Il est confirmé que les travaux préparatoires à la Conférence de plénipotentiaires à réunir pour l'Union Panafricaine des Télécommunications suivent actuellement leur cours. Quoiqu'il n'ait pas été possible de réunir le comité de direction en avril ou mai 1976 comme on l'avait prévu à la Conférence de Kinshasa, on espère maintenant que cette réunion aura lieu au plus tard, au mois d'août 1976 et que la Conférence de plénipotentiaires de l'Union se tiendra avant la fin de l'année. Vu la nécessité de communiquer aux Etats membres qui formeront l'Union Panafricaine de Télécommunications le projet de Constitution établi par le Comité de direction aux fins d'examen et d'observation à émettre avant la Conférence de plénipotentiaires, et compte tenu en outre des autres conférences prévues durant le dernier trimestre de 1976, on estime que la date de réunion convenant à la session de la Conférence de plénipotentiaires pourra être avant la fin de l'année 1976.

Financement du réseau PANAFTEL

En dépit du fait qu'on a identifié à concurrence de plus de 90% les sources de financement du réseau fondamental PANAFTEL, il reste encore un certain nombre de sections fragmentaires du réseau pour lesquelles aucun financement déterminé n'a été dégagé. La portée du réseau a été fortement étendue par les demandes de liaisons supplémentaires présentées par les Administrations africaines à la Conférence de Kinshasa, et ces adjonctions exigeront aussi un financement à un stade ultérieur. La Banque Africaine de Développement, bénéficiant de l'aide des autres membres du Comité de coordination, poursuit ses efforts en vue d'identifier des sources de financement des parties du réseau pour lesquelles un appui financier reste à obtenir. Elle continuera en outre à assumer cette tâche

pour les extensions du réseau. Un certain nombre de nouvelles banques et de nouveaux fonds d'investissement ont manifesté récemment leurs disponibilités aux fins du financement de projets de ce genre; dans cette optique, des contacts sont pris actuellement, notamment avec le Fonds arabe de Développement et la Banque arabe pour le Développement économique en Afrique, en vue d'obtenir l'appui financier de cette banque pour la fraction restante du réseau PANAFTEL.

Résolutions de la Conférence de Kinshasa

Le Comité de coordination a examiné les moyens qui permettraient de répondre aux demandes formulées dans les diverses résolutions adoptées par les administrations africaines des télécommunications au cours de la Conférence de Kinshasa, décembre 1975. Ces résolutions traitent de toutes les "mesures consécutives" qui sont nécessaires pour l'exploitation, la maintenance et l'expansion du réseau panafricain de télécommunications. Dans la plupart des cas, ces textes demandent une assistance technique supplémentaire pour renforcer les administrations et leur permettre de faire face aux nombreux problèmes qu'elles rencontrent dans leurs activités en accroissement rapide.

Le Comité a étudié les aspects suivants du développement du réseau panafricain de télécommunications.

1. Etudes supplémentaires

Le Comité a pris note des documents qui décrivent dans le détail les études supplémentaires projetées pour la phase 3 du réseau PANAFTEL, ainsi qu'une étude sur les réseaux de radiodiffusion sonore et télévisuelle. Il a approuvé le principe suivant : il conviendrait de prendre contact non seulement avec le PNUD mais également avec des banques de développement et d'autres établissements financiers capables de fournir les crédits nécessaires.

2. Exploitation et maintenance du Réseau panafricain de télécommunications

Le Comité a souligné la nécessité absolue pour le réseau panafricain de télécommunications de bénéficier d'une exploitation et d'une maintenance efficaces. Le Comité estime que les institutions financières qui accordent des crédits pour la mise en oeuvre du réseau ont un intérêt fondamental à cette efficacité d'exploitation et de maintenance. Le Comité approuve le principe selon lequel les contacts avec les institutions financières devraient viser à l'octroi de fonds pour permettre à l'UIT de donner des avis techniques dans ces domaines.

3. Mise en oeuvre du Réseau panafricain de télécommunications

Le Comité a noté que le PNUD continue d'accorder son soutien au projet visant à coordonner la mise en place du Réseau panafricain de télécommunications mais que, en raison de la crise actuelle des liquidités, il y a pénurie de fonds, ce qui empêche d'exécuter la totalité du programme d'assistance. Le Comité a approuvé le principe suivant : il conviendrait de prendre contact avec les institutions chargées de financer les diverses sections du réseau, en vue de pallier cette insuffisance de crédits et de faire en sorte que le programme soit exécuté dans son intégralité.

4. Conseillers régionaux pour les télécommunications en Afrique

Le Comité de coordination a reconnu que les conseillers régionaux pour les télécommunications détachés en Afrique par l'UIT jouent un rôle essentiel. Il a exprimé ses graves préoccupations au sujet des restrictions qui pourraient être apportées éventuellement aux activités de ces conseillers par suite de l'insuffisance des fonds du PNUD. Le Comité a approuvé la proposition faite par la Conférence de Kinshasa, tendant à ce que le nombre des conseillers régionaux pour les télécommunications soit porté de 3 à 4, afin de répondre aux besoins pressants des pays nouvellement indépendants d'Afrique australe. Le Comité tient particulièrement à signaler cette recommandation à l'attention du Conseil ^{à la Conférence} des Ministres ^{à la Conférence} des Chefs d'Etat et de Gouvernement, en demandant leur appui pour obtenir des fonds du PNUD pour cette activité et d'autres activités essentielles.

5. Télécommunications rurales

Le Comité a pris note des activités de l'UIT en matière d'assistance technique pour le développement des télécommunications dans les zones rurales des pays africains, notamment dans la région du Sahel et dans les "pays les moins développés". Le Comité souhaite que cette activité se poursuive et il a proposé que des contacts soient pris avec les divers fonds spéciaux déjà constitués, ou devant être constitués ultérieurement, pour aider au développement dans ces régions d'Afrique.

6. Développement des radiocommunications maritimes en Afrique

Le Comité a pris note de la situation actuelle des radiocommunications maritimes le long des côtes africaines. Cette situation est sérieuse et elle a une influence défavorable sur les économies de tous les pays africains. Le Comité apporte son appui aux efforts accomplis par l'UIT pour moderniser et développer les radiocommunications maritimes dans la région.

7. Télécommunications par satellite

Le Comité a noté le grand intérêt de beaucoup d'administrations africaines pour l'utilisation des télécommunications par satellite, afin d'améliorer leurs réseaux. Il a également noté que deux cycles d'études concernant les télécommunications par satellite auraient lieu dans le courant de 1976 et qu'une Conférence administrative mondiale des radiocommunications est prévue pour le premier trimestre de 1977, sous les auspices de l'UIT, afin de planifier le service de radiodiffusion par satellite. Le Comité a également pris note de l'opportunité de combiner, dans l'utilisation des télécommunications par satellite, les télécommunications avec la radiodiffusion sonore et télévisuelle, en particulier à des fins éducatives. Il a examiné les possibilités de mettre en oeuvre la résolution n° 16 de la Conférence de Kinshasa qui demande l'étude d'un système régional de télécommunications par satellite et il a décidé d'adopter une stratégie analogue à celle utilisée dans la mise en oeuvre du réseau PANAFTEL.

8. Besoins de personnel

Le Comité a convenu qu'il est urgent d'entreprendre une étude des besoins de personnel dans l'industrie des télécommunications et il appuie résolument les propositions tendant à ce que la CEA et l'UIT le fassent conjointement. La CEA espère obtenir un financement bilatéral pour cette étude.

9. Formation professionnelle

Le Comité de coordination appuie la stratégie tendant à demander aux organismes qui financent la mise en oeuvre du réseau panafricain de télécommunications de prévoir dans leur budget une composante sous forme de prestation de services ou de fonds aux fins de la formation professionnelle nécessaire pour la maintenance de l'équipement après son installation.

10. Formation professionnelle pour les services de radiodiffusion sonore et de télévision

Le Comité a noté les activités en cours dans le domaine de la formation professionnelle pour les services de radiodiffusion sonore et de télévision, et il a approuvé les propositions tendant à solliciter, outre le PNUD, d'autres sources de financement pour cette activité.

11. Création de centres de formation professionnelle destinés aux instructeurs en Afrique

Le Comité a noté que la formation d'instructeurs existait déjà en Afrique dans plusieurs centres de formation professionnelle nationaux et multinationaux. Il est d'avis qu'il est encore nécessaire de créer des centres spécialisés de formation professionnelle pour instructeurs mais que cette nécessité ne ressortira clairement qu'après l'achèvement de l'étude envisagée en ce qui concerne le besoin de personnel dans les télécommunications et qu'une action dans ce domaine ne pourra être décidée que lorsque les résultats de cette étude seront connus.

12. Réorganisation des administrations de télécommunications

Le Comité a pris note des demandes d'assistance faites par plusieurs administrations africaines de télécommunications pour réorganiser leurs structures. Le Comité a également noté que cette réorganisation est souvent demandée par les organismes de financement afin de leur permettre d'évaluer la viabilité des opérations qu'ils envisagent de financer. Le Comité suggère donc de fournir une assistance pour cette réorganisation aux administrations qui la demandent et de prier tout organisme de financement qui demande la réorganisation d'une administration de financer lui-même la consultation technique nécessaire à cette réorganisation.

Conclusion

Le Comité de coordination souligne que les travaux consécutifs à la mise en oeuvre du réseau PANAFTEL sont un processus continu et il propose de poursuivre sa recherche de financement pour le développement complet des télécommunications en Afrique. Il continuera à tenir des réunions à intervalles réguliers et rendra compte de l'état des travaux aux Chefs d'Etat et de Gouvernement.

Pour le Secrétaire général
administratif de l'Organisation
de l'Unité Africaine

E.E. KLAMBO

Le Secrétaire général de
l'Union Internationale des
Télécommunications

Mohamed MILI

Pour le Président de la Banque
Africaine de Développement

E. TETEGAN

Pour le Secrétaire exécutif
de la Commission Economique
pour l'Afrique

W.F. COLEMAN

RESOLUTION N°5COORDINATION DU DEVELOPPEMENT DES TELECOMMUNICATIONS

La Conférence des Administrations africaines des Télécommunications, Kinshasa, 3 - 16 décembre 1975,

Ayant étudié les documents présentés par les Administrations et l'Union internationale des Télécommunications (UIT) sur la coordination continentale et sous-régionale,

Ayant constaté la nécessité de la coordination continentale et sous-régionale qui devrait être améliorée et renforcée,

RECOMMANDE aux Administrations de tenir des réunions de coordination sous-régionales au moins une fois par an, afin d'examiner toutes les questions technique, administrative et financière relatives à la mise en oeuvre du réseau PANAFTEL,

aux Conseillers régionaux des télécommunications de poursuivre leur assistance pour la coordination sous-régionale du projet PANAFTEL.

APPUIE le document PANAFTEL/KIN N°53 présenté par l'UIT sur la gestion des Administrations des télécommunications et

ENGAGE les Administrations qui prévoient leur réorganisation à effectuer les démarches nécessaires afin de bénéficier d'une assistance PNUD/UIT dans ce domaine.

DEMANDE

1. Aux Gouvernements africains de poursuivre et d'accroître les efforts d'investissements qu'ils ont déjà consentis pour le développement des télécommunications dont le stade continental est le réseau PANAFTEL.

2. A l'UIT/PNUD de poursuivre et renforcer leur assistance jusqu'en 1981 :

- (a) En augmentant le nombre des Conseillers régionaux des télécommunications compte tenu de l'accession récente à l'indépendance de nombreux Etats africains, du développement ultérieur prévisible du réseau PANAFTEL, et du rôle croissant des Conseillers régionaux dans la mise en oeuvre de ce projet;

/...

- (b) En donnant au projet de coordination continentale : Projet RAF/73/023 "Mise en oeuvre du Réseau panafricain de Télécommunications" les moyens nécessaires à sa poursuite, compte tenu du calendrier d'exécution des diverses parties du projet, des nouvelles artères de transmission et des centres de commutation qui seront étudiés et installés pendant cette période;
- (c) En permettant de compléter, parfaire et mener à son terme le Projet RAF/71/232 de contrôle et gestion des fréquences, qui devra tenir compte des potentialités techniques existant dans les différents pays et de l'utilisation du réseau PANAFTEL.

PROJET DE RESOLUTION
SUR LE RESEAU PANAFRICAIN DE TELECOMMUNICATIONS

Le Conseil des Ministres de l'Organisation de l'Unité Africaine, réuni en sa 27ème session ordinaire, à Port-Louis, Ile Maurice, en Juin/Juillet 1976,

Ayant examiné le rapport, Document CM/751(XXVII), établi par le Secrétaire général administratif,

Appréciant les efforts du Comité de Coordination du PANAFTEL (OUA, UIT, BAD, CEA) qui ont conduit à la convocation de la deuxième Conférence des Administrations africaines des Télécommunications, qui s'est tenue à Kinshasa, du 3 au 16 décembre 1975,

PREND NOTE avec satisfaction du troisième rapport intérimaire du Comité et endosse les mesures à prendre, relatives à une action consécutive aux résolutions adoptées lors de la Conférence de Kinshasa.

APPRECIÉ les efforts du PNUD visant à fournir les fonds d'assistance technique dans le domaine des télécommunications.

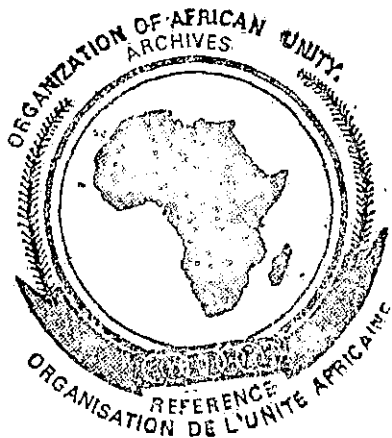
1. APPELLE l'attention du PNUD sur la résolution n°5 de la Conférence de Kinshasa et, particulièrement, sur la nécessité de créer un 4ème poste de conseiller régional, qui sera chargé de l'assistance effective à fournir aux pays de l'Afrique du Sud, qui ont récemment accédé à l'indépendance.

2. INVITE le PNUD à considérer favorablement le financement des postes de conseillers régionaux, qui constituent un élément utile dans la région pour l'harmonisation des efforts consacrés au développement par les pays membres.

3. DEMANDE aux institutions bilatérales et multilatérales de fournir des fonds au titre de l'assistance technique, non seulement pour la réalisation du réseau PANAFTEL, mais aussi afin d'en assurer une exploitation et une maintenance appropriées.

./...

4. PRIE le Secrétaire général administratif de transmettre la présente résolution aux organisations intéressées, et de soumettre au Conseil des Ministres de l'OUA des rapports périodiques sur les travaux du Comité de Coordination relatifs aux arrangements pris en vue de la mise en place de l'exploitation et de la maintenance du réseau panafricain de télécommunications.



AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

1976-06

Report of the Secretary-General on the Establishment of the Pan-African Telecommunications Union

Organization of African Unity

Organization of African Unity

<https://archives.au.int/handle/123456789/9661>

Downloaded from African Union Common Repository